



NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

La loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015 – Nouvelle Organisation du Territoire de la République a introduit pour toutes les communes l'obligation de rédiger et présenter une note retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin d'informer l'ensemble des élus et de la population.

En vertu de l'article L.2313-1 du CGCT (*Code général des collectivités territoriales*) le budget communal se compose de 2 sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette.

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit ou l'excédent reportés et les opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement. L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le conseil municipal pour l'année considérée. Il comprend l'ensemble des crédits inscrits pour financer les différentes catégories de services municipaux, les actions lancées par la municipalité et les investissements prévus.

INFO RECENSEMENT : Selon le recensement 2024 la population municipale s'élève à 2942 habitants.

Le projet de loi de finances 2025

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) serait revalorisée de 320 M€.** Aussi important qu'il puisse paraître ce chiffre ne tient pas compte de l'inflation. Au niveau de notre commune l'impact dans le budget est marginal.
- **Maintien du niveau du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à 1Md€.** Montant réel connu après le vote du budget.
- **Augmentation** de la Dotation de Solidarité Rurale de 150 M€

Le contexte financier des collectivités territoriales

➤ Des dépenses contraintes en croissance constante :

- **Hausse importante** des dépenses de personnel cette année encore à la suite des changements de grades, mais aussi de la mise en place de la protection sociale et de l'augmentation des cotisations C.N.R.A.C.L (caisse de retraite augmentation de 3 points/an jusqu'en 2028. Déficit de la caisse de retraite s'élevant à 2.5 Mds€ en 2023, trajectoire 2030 11 Mds€)
- **Stabilisation à un niveau relativement élevé** du prix des carburants, du KWH de l'électricité du prix du gaz
- **Hausse** plus modérée des prix des matériaux

Comme chaque année une approche prudente du budget en dépenses et en recettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT **ANNÉE 2025**

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNELLES

2 980 052 € dont :

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

769 164 € soit une hausse de 8.43 % par rapport au prévisionnel 2024 qui s'élevait à 732 450 €, le réalisé s'élevant à 571 462 €.

- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La masse salariale prévisionnelle s'élèvera à **1 704 825 €** contre un réalisé de 1 563 766 € en 2024 soit une augmentation d'un peu plus de 9% (+141 059 € en valeur absolue. Déduction faite de l'évènement exceptionnel évoqué ci-après que représente le versement d'un capital décès l'augmentation est de 7.19 %).

L'augmentation très importante de ce poste en 2025 est liée, outre aux habituels changements de grades et promotions , à un évènement exceptionnel et des nouvelles charges récurrentes :

- Le versement d'un capital décès de 28 700 € à la famille d'un agent décédé
- L'incidence de l'augmentation des cotisations caisse de retraite CNRACL (globalement + 25 000 € /an de 2025 à 2028) et de la mise en place de la protection sociale (10 000 € par an).

À NOTER :

En 2024 la masse salariale représentait 56,35 % du budget prévisionnel et 57.21 % en 2025 (calcul fait sous déduction de l'élément exceptionnel constitué par le versement du capital décès)

- Fpic (chapitre 14)

Le chiffre exact du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales n'est pas connu avant le mois de Juin.

Nous provisionnons une somme de **33 350 €**.

- Les autres charges de gestion courantes (chapitre 065)

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à **395 763 €** contre 364 526 € soit une augmentation de 8.57 %, le réalisé 2024 s'élevant à 317 012 €.

Ce chapitre comporte essentiellement deux postes de dépenses importantes :

- La subvention d'équilibre versée au CCAS dans le cadre de l'administration de la crèche (105 000 € prévus en 2025 contre 75 000 € versés en 2024).
- Le Service Département d'Incendie (contribution 2025 85 018 € représentant toutefois une hausse modeste de 0.79 %).

- Les charges financières (chapitre 066)

Elles seront en diminution d'un peu plus de 11 000 €, sous le double effet de la baisse des taux et de notre désendettement.

Nous provisionnons donc ce poste à hauteur de **72 750 €** contre un réalisé de 84 176 € en 2024.

- Opérations d'ordres entre sections/charges exceptionnelles/dot aux prov pour dépréciations (chapitres 042 067 et 68)

4 200 €.

Pas de commentaire particulier.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNELLES

Nous ne connaissons précisément certaines recettes qu'après le vote du budget

2 980 052 € dont :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (chapitre 002)

Nous conservons en section de fonctionnement la somme de **62 395 €** sur le résultat dégagé en 2024 (qui s'élève à 442 395 € report à nouveau compris).

Le solde, soit **380 000 €**, sera viré en section d'investissement.

- REMBOURSEMENT SUR RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (Chapitre 6419)

Nous évaluons les remboursements de notre assurance qui nous compense le maintien de salaire aux agents absents, à **77 000 €** (remboursements réels en 2024 70 412 €)

- OPE ORDRES (Chapitre 042)

Ce sont les travaux en régie pour **19 000 €**.

- PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE (chapitre 70)

Notre budget prévisionnel s'élève à **298 250 €** (réalisé 2024 : 273 214 €).

- Les impôts et taxes (chapitre 73)

Nos recettes fiscales 2025 devraient s'élever à **2 193 084 €** (réalisé 2024 : 2 188 429 €).

- Les dotations et participations de l'état (chapitre 74)

Malgré la hausse globale annoncée cette année encore, le montant de la DGF ne devrait pas impacter significativement le budget.

Nous restons aussi prudents sur toutes les autres dotations

Nous estimons que la recette globale sera de **314 413 €** contre un réalisé de 338 020 € en 2024.

- Les produits de gestion courante (chapitre 75) / Produits de participations (Chapitre 76) / Produits exceptionnels (chapitre 77)

En 2024 la recette s'est élevée à 31 263 €.

Pour 2024 nous provisionnons **15 910 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour information, certaines dépenses d'investissement sont individualisées par opération au sein du budget.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES

Elles s'élèvent à **617 176 €** TTC et se décomposent ainsi :

- OPÉRATIONS D'ORDRES TRANSFERT ENTRE SECTIONS (chapitre 040)
19 000 €

- DOTATIONS FONDS DIVERS (chapitre 10)
9 187 €

Reversement taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération

- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS (chapitre 13)
Néant

- REMB ANNUITES D'EMPRUNTS EN CAPITAL(chapitre 16)
120 799 €

- SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES (chapitre 204)
Néant

- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES (chap 20/21)
468 190 €.

Comme chaque année travaux de maçonnerie, logiciels, frais urbanisme, travaux bâtiments publics, matériels écoles, cuisine, Alsh, frais d'études etc.

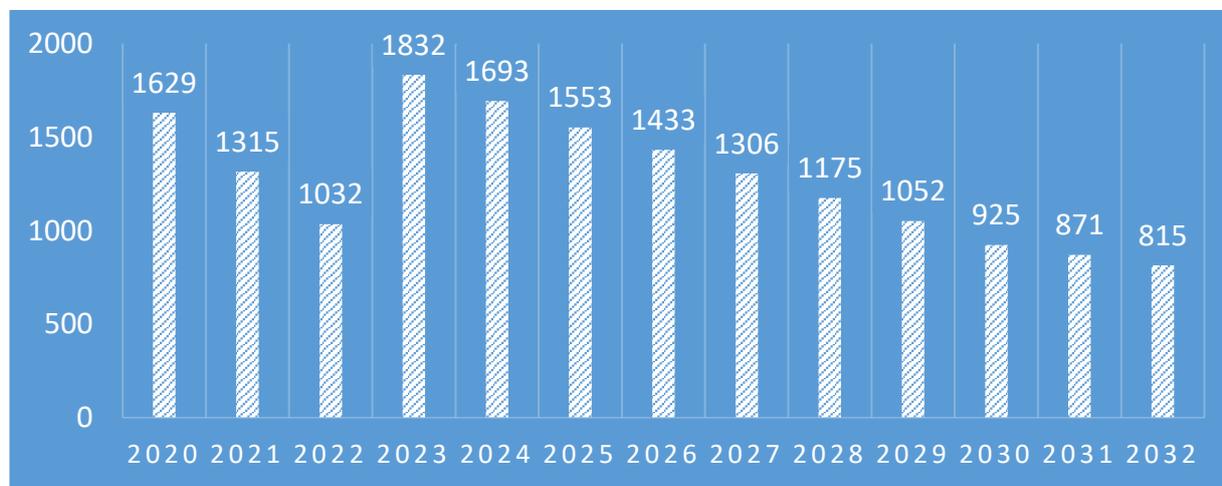
- LES IMMOBILISATIONS EN COURS (chapitre 23)

Néant

LA DETTE

Ci-dessous la courbe de la dette en capital au 31 décembre de chaque année en k€.

SITUATION PLURIANNUELLE DES EMPRUNTS EN K€



À NOTER :

Notre endettement à long terme s'élève au 1^{er} janvier 2025 à **1 553 000 €**.

Sur la somme de 1 250 000 € que nous avons empruntée à notre banque échéance février 2025, pour préfinancer les travaux Aish/restaurant scolaire, nous avons remboursé en 2024 la somme de 642 000 €.

Notre banque a prolongé d'une année le remboursement des 608 000 € restant dus, soit jusqu'en février 2026.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES

Elles s'élèvent à **617 176 €** et se décomposent de la façon suivante :

- **REPORT SOLDE POSITIF 2024 SECTION INVESTISSEMENTS (Chapitre 001)**
45 791 €

- **OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (chapitre 040)**
Néant

- **DOTATIONS ET FONDS DIVERS (chapitre 10)**

469 539 € dont

FCTVA récupérable 46 539 €

Taxe locale d'aménagement 43 000 €

Virement section de fonctionnement 380 000 €

- **LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)**

DETR à recevoir :

4000 €

SUBV DÉPARTEMENT

97 846 €

- EMPRUNTS A MOBILISER (chapitre 16).

Néant

PRIORITÉ AU REMBOURSEMENT DE NOTRE DETTE A COURT TERME

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENTS (PPI)

Il s'agit de réaliser des projets en les étalant si nécessaire sur plusieurs exercices. Nous prévoyons des investissements nets en 2025 (c'est-à-dire sous déduction du remboursement en capital des emprunts, 120 799 €, des travaux en régie 19 000 €, du reversement de la taxe d'aménagement à la communauté 9 188 €) d'un montant de **468 189 € TTC** et avons regroupé ci-dessous les dépenses par thèmes :

1/ Restaurant scolaire, cuisine, accueil de loisirs, accueil jeunes, crèche,

11 226 €

Petits achats mobiliers divers

2/ Mairie et bâtiments communaux

53 084 € TTC

Informatique, armoires, autolaveuse, sécurisation local tennis, etc...

3/ Écoles Maternelle et Élémentaire

152 616 € TTC

Tableaux interactifs, sécurisation des locaux et des abords, réfection chauffage, changement baies vitrées, et petits matériels etc)

4/ Services techniques

16 019 € TTC.

Divers petits matériels etc.

4/ Stade René Pujol

132 443 € dont Skatepark et aires de fitness 128 195 €.

5/ Sécurité (Police municipale et vidéoprotection

76 861 € dont extension vidéoprotection 73 461 €

6/ Divers

25 940 € TTC

Préemption ventes terrains agricoles, révision PLU, extincteurs etc...

Les projets décrits ci-dessus seront financés par :

- L'autofinancement
- Des subventions obtenues auprès de différents organismes comme indiqué plus haut.

